



**LOISIRS,
SPORT &
CULTURE
pour toutes
et tous**

Sortir!

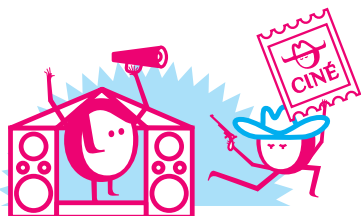
**Vos activités
à prix réduits,
pensez-y !**

**RENNES
MÉTROPÔLE**

l'apras
Le social partagé



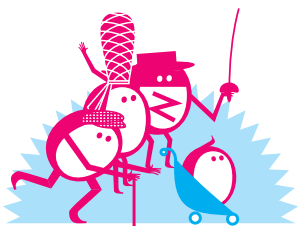
SORTIR !, C'EST QUOI ?



Des activités à petits prix

Quelques exemples :

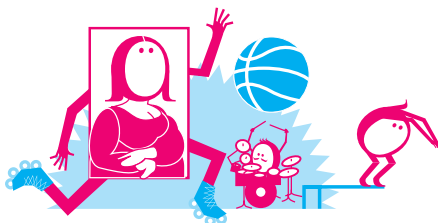
- Une sortie piscine à 0,80€
- Un film au cinéma à partir de 3€
- Une soirée à l'opéra ou un concert pour 4€



Des sorties ou ateliers en groupe proposés par les partenaires Sortir !

Quelques exemples :

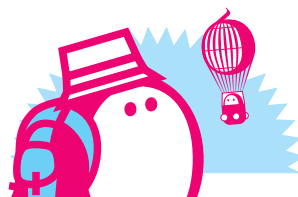
- Une sortie à la mer avec un centre social
- Un repas-spectacle
- Une visite des coulisses de l'opéra



Une aide financière pour vos inscriptions dans un club ou une association

Quelques exemples :

- Un abonnement annuel à des séances de dessin
- Une licence de sport ou un stage de roller derby
- Une inscription trimestrielle pour des cours de musique dans une MJC



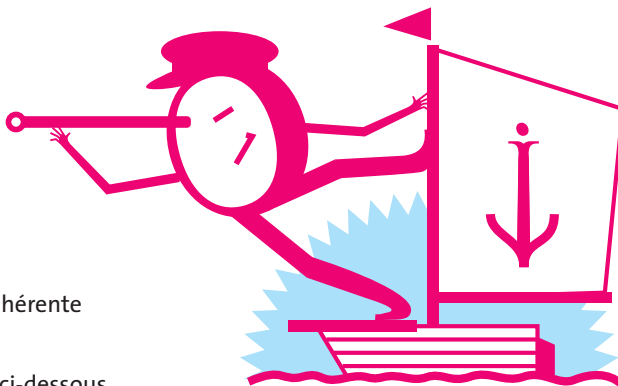
Un soutien financier pour vos propres initiatives

Quelques exemples :

- Une journée à Nantes
- Un après-midi au spa
- Une visite d'un lieu ou une exposition

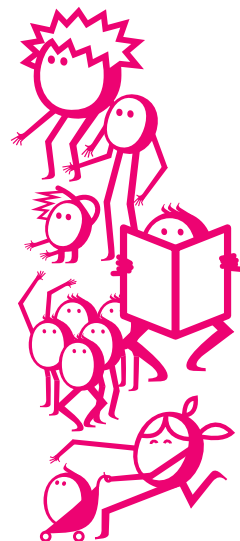
POUR QUI ?

- Habitant·e d'une commune adhérente
- Sans critère d'âge
- Sous conditions de ressources ci-dessous



Composition familiale

	Ressources mensuelles inférieures ou égales à :
Personne seule	1 200 €
Couple	1 800 €
Couple + 1 enfant ou pers. seule + 1 enfant	2 160 €
couple + 2 enfants ou pers. seule + 2 enfants	2 520 €
Couple + 3 enfants ou pers. seule + 3 enfants	2 880 €
Couple + 4 enfants ou pers. + 4 enfants	3 240 €
Couple + 5 enfants ou pers. seule + 5 enfants	3 600 €
Par enfant supplémentaire	360 €



SORTIR ! C'EST AUSSI POUR



Les étudiant·es boursier·ères (échelon 2 à 7)

Vous pouvez bénéficier de la carte Sortir ! et des tarifs réduits sur les transports si vous habitez une des 43 communes de Rennes Métropole.

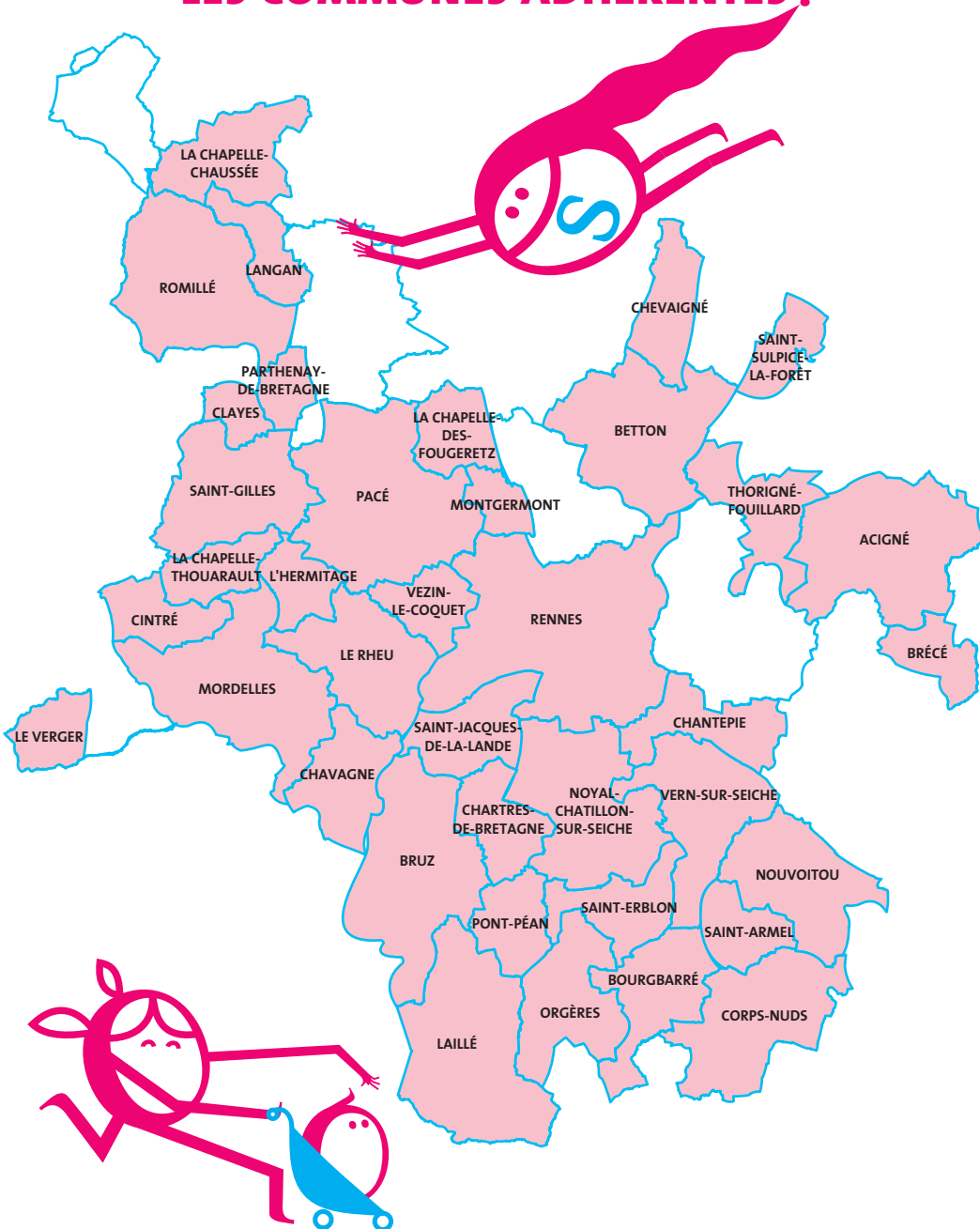
Faites votre demande en ligne sur url.me/5k74c



Les jeunes suivi·es par WE KER

Renseignez-vous auprès de votre conseiller·ère

QUELLES SONT LES COMMUNES ADHÉRENTES?



COMMENT L'OBTENIR ?

VOUS AVEZ UNE CARTE KORRIGO SERVICES

NON

Munissez-vous
d'une pièce d'identité
et commandez
une carte en ligne
sur **star.fr**
ou rendez-vous
en agence Star

OUI



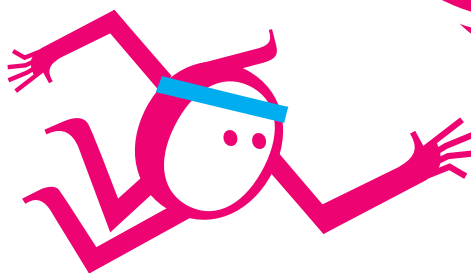
**RENDEZ-VOUS DANS VOTRE CCAS*
OU DANS VOTRE MAIRIE
AVEC LES PIÈCES SUIVANTES :**

Pièce d'identité
Carte KorriGo Services
Justificatif de domicile
Dernier avis d'imposition

Vos ressources actuelles
(vos bulletins de salaires
des 3 derniers mois
ou les dernières attestations
de France Travail et
de paiement CAF)

* Centre Communal d'Action Sociale

COMMENT L'UTILISER ?



ACCEPTÉE PAR PLUS DE 1200 PARTENAIRE



Pour trouver une activité,
rendez-vous sur :
sortir-rennesmetropole.fr



POUR BÉNÉFICIER D'UN TARIF RÉDUIT, RIEN DE PLUS SIMPLE

Présentez votre carte KorriGo Services
lors de l'achat d'un billet ou d'une inscription
auprès de l'un de nos partenaires.

Validité des droits 1 an*

Pour consulter la validité
des droits, téléchargez
l'application (disponible
sur Android) en flashant
le QR code ci-dessous :



* sur l'ensemble de
l'année universitaire
pour les étudiant-es



QUESTIONS FRÉQUENTES

Mon enfant a moins de 5 ans et n'a donc pas de carte KorriGo Services, peut-il bénéficier de Sortir!?

Oui, l'agence Star délivre gratuitement, sur demande, la carte KorriGo Services même pour les enfants de moins de 5 ans.

L'utilisation de la carte Sortir! est-elle limitée?

Oui pour les activités régulières (licence, abonnement annuel, stage...) qui sont plafonnées à 75 €, 90 € ou 105 € par an et par personne selon votre situation.

Non pour les activités ponctuelles (spectacles, cinéma, piscine, patinoire, sorties...)

Comment savoir si mes droits sont encore valides au cours de l'année?

Téléchargez l'application Sortir! (disponible sur Android uniquement) pour consulter la validité de vos droits à partir de votre carte KorriGo Services.

Il existe également des bornes de consultation dans les espaces sociaux communs de Rennes et dans quelques équipements ou structures partenaires (Maison des associations, Champs Libres, Jeu de Paume, Centre de la Lande, TNB, etc.)

J'ai des idées à proposer pour faire évoluer Sortir!, j'ai envie de m'impliquer, comment faire?

Contactez l'équipe Sortir! par mail : sortir@apras.asso.fr

Tout au long de l'année, des échanges sont organisés autour de l'évolution de Sortir! ainsi qu'un temps fort avant l'été.

Mes ressources dépassent légèrement le barème pour bénéficier de Sortir! et pourtant ma situation financière ne me permet pas de pratiquer des activités. Que faire?

Il est possible de faire une demande de dérogation si le CCAS a émis un refus. Dans ce cas, les agent·e·s de la mairie ou du CCAS pourront vous remettre un document à remplir permettant de faire la demande auprès de l'APRAS. La demande sera ensuite étudiée en commission.

Le document est également disponible sur le site : sortir-rennesmetropole.fr



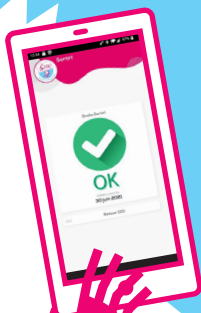
Plus d'infos sur sortir-rennesmetropole.fr

Toute personne a le droit
de prendre part librement
à la vie culturelle
de la communauté,
de jouir des arts
et de participer au progrès
scientifique et aux bienfaits
qui en résultent.

La Déclaration universelle des droits de l'homme
– Article 27 –



« Sortir! »
disponible sur
le playstore



sortir@apas.asso.fr

Les partenaires financiers :

Rennes Métropole, Département d'Ille & Vilaine,
CAF, ADOHLM et les communes adhérentes

Conception graphique et illustrations : Émeric Guémas © www.puzzle-rennes.fr
Logo *Sortir!* : Emma Duval / Impression : imprimerie de Rennes Métropole – Mai 2024